



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2003/3
3 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Septième session, 13 et 16 mai 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS POUR LA PROMOTION DU COMMERCE

DOCUMENT COMMUNIQUÉ POUR INFORMATION

Note du secrétariat

Les activités pour la promotion du commerce relèvent directement du Comité, et l'on en compte actuellement trois principales:

- Publication sur CD-ROM, tous les deux ans, d'un recueil de normes, de recommandations et de publications résultant des travaux du Comité;
- Publication, sur l'Internet, d'un Annuaire des organismes de promotion du commerce (Trade Promotion Directory) contenant des coordonnées clés pour la promotion du commerce entre tous les États membres de la CEE;
- Établissement et entretien d'un réseau de centres nationaux, les «Relais multiplicateurs», pour promouvoir les travaux du Comité auprès des utilisateurs potentiels des secteurs privé et public;

Le présent document décrit brièvement les deux premières activités. Un rapport plus approfondi sur les activités du réseau de «Relais multiplicateurs», qui résume également les résultats obtenus par les 51 relais existants – résultats présentés dans leurs rapports annuels – a été publié sous la cote TRADE/2003/3/Add.1.

CD-ROM intitulé «Best Practice for International Business from the Committee for Trade, Industry and Enterprise Development» (Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise: Meilleures pratiques pour le commerce international)

1. Ce CD-ROM, paru en février 2003, donne un aperçu des activités, publications, recommandations en matière de meilleures pratiques, normes et règles établies par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE. Il comprend des recommandations et documents sur la promotion, le financement et la facilitation du commerce, le développement de l'industrie et des entreprises, les pratiques juridiques et commerciales au niveau international et l'arbitrage, les politiques d'harmonisation et de normalisation des techniques et enfin les normes de qualité dans l'agriculture.
2. Le CD-ROM, qui sera mis à jour tous les deux ans, a été conçu pour servir d'outil de référence et d'information à un vaste éventail de personnes du secteur privé comme du secteur public, qui s'intéressent tout particulièrement au commerce, aux procédures de facilitation du commerce et au développement de l'industrie ou des entreprises.
3. Il est possible de se procurer des exemplaires du CD-ROM auprès du Service des publications de l'Organisation des Nations Unies (Sales N°. E.01-II.E.30, prix: 150 dollars É.-U., ou 50 dollars pour les pays en développement ou en transition). Un bon de commande peut être téléchargé à partir de l'adresse Internet suivante:

http://www.unece.org/pub_cat/pub2002/order_form.htm

ou demandé par écrit à l'adresse suivante:

ONU, Section de la vente et de la commercialisation, Palais des Nations, Genève 10, CH-1211, Suisse (télécopie: + 41-22-917 0027/917 0084).

Trade Promotion Directory (Annuaire des organismes de promotion du commerce)

5. L'Annuaire des organismes de promotion du commerce, mis en ligne en mars 2003, est accessible à partir de la page d'accueil du site web du Comité, à l'adresse suivante:
http://www.unece.org/trade/tips/ctied/ctied_h.htm
6. Les délégations sont invitées à vérifier les informations figurant dans l'Annuaire et à soumettre toute suggestion ou modification au secrétariat à l'adresse électronique suivante:
trade@unece.org
7. Au sein des États membres de la CEE, le cadre juridique et institutionnel du développement du commerce est en constante évolution. Il est donc souvent difficile aux entreprises et aux investisseurs, petits, moyens ou grands, de trouver les organismes et les informations dont ils ont besoin pour exercer leurs activités. Cela vaut en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). L'évolution du cadre institutionnel empêche en outre souvent d'assurer une véritable transparence en matière de réglementation et de prescriptions commerciales au niveau international.

8. Pour aider à combler les lacunes en matière d'information, le Comité a mis au point un Annuaire des organismes de promotion du commerce (Trade Promotion Directory). Les petites et moyennes entreprises y trouveront regroupés tous les renseignements administratifs nécessaires à leurs activités d'exportation et d'investissement.

9. Les renseignements seront répertoriés par pays, et l'on trouvera pour chacun d'entre eux une liste d'organisations couvrant les domaines suivants:

- Renseignements sur l'investissement et l'entreprise
- Organismes gouvernementaux et autres organismes d'appui
- Facilitation du commerce
- Gouvernance des entreprises (y compris les organismes de réglementation)
- Financement du commerce et de l'entreprise
- Chambres de commerce et associations professionnelles
- Associations professionnelles sectorielles.
